

SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE

A R R Ê T E

Direction de l'Architecture

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le décret n° 72.37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieures des sites ;
- VU l'arrêté du 26 novembre 1941 classant parmi les sites du département de la DROME l'ensemble formé à VALENCE par la terrasse et le jardin du musée ;
- VU l'arrêté du 10 décembre 1942 inscrivant sur l'inventaire des sites du département de la DROME l'ensemble formé à VALENCE par :
- le champs de Mars, le parc Jouvet et leurs abords ;
- VU les arrêtés du 25 mai 1946 et 28 mai 1946 inscrivant sur l'inventaire des sites du département de la DROME l'ensemble formé à VALENCE par : la côte Saint Martin et la côte Sylvanto ;

VU l'avis émis le 29 novembre 1974 par le conseil municipal de VALENCE ;

VU la délibération du 19 décembre 1974 de la commission des sites, perspectives et paysages du département de la DROME ;

A R R E T E :

Article 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la DROME l'ensemble urbain formé sur la commune de VALENCE et délimité comme suit, en partant du Nord et dans le sens des aiguilles d'une montre :

- la rue du Docteur Schweitzer
- la rue de la Manutention
- le boulevard du Cîre
- la place Louis Lecardonnel
- le boulevard Vauban
- l'avenue Dupré de Loire
- l'avenue Sadi Carnot
- la place du Général Leclerc
- l'avenue Félix Faure
- la rue Denis Papin
- l'avenue Pierre Sémard (façades et toitures des immeubles situés en bordure Sud)
- la traversée de l'avenue Victor Hugo
- la place Aristide Briand (façades et toitures des immeubles situés en bordure Sud de la place)
- l'avenue du Champ de Mars (façades et toitures des immeubles situés en bordure Est de l'avenue)
- la rue du Lycée (sur la longueur des bâtiments du Lycée Emile Loubet - façades et toitures incluses dans le site).
- l'avenue Maurice Faure en partie (façades et toitures en bordure Est)

- passage longeant la limite Sud des parcelles 12 et 13
- l'avenue de la Comète jusqu'à l'avenue de Provence
- la traversée de l'avenue de Provence et l'autoroute A.7.
- le côté Sud du Port du Rhône
- la ligne fictive prolongeant ce côté Sud jusqu'à sa rencontre avec la limite communale Ouest VALENCE/GRANGES-LES-VALENCE
- la limite communale Ouest VALENCE/GRANGES-LES-VALENCE jusqu'à sa rencontre avec la ligne fictive prolongeant la rue du Docteur Schweitzer

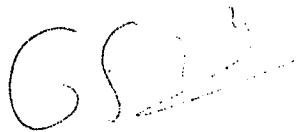
Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la DROME et au maire de la commune de VALENCE qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 20 novembre 1975

Signé : Michel GUY

Pour ampliation :

L'Administrateur Civil chargé
des Sites



Gilbert SIMON

The first part of the paper discusses the importance of the study of the history of the United States. It is argued that a knowledge of the past is essential for a full understanding of the present. The author then proceeds to discuss the various factors that have shaped the development of the United States, including the role of the government, the influence of the economy, and the impact of the culture. The author concludes by stating that the study of the history of the United States is a vital part of the education of every citizen.

The second part of the paper discusses the importance of the study of the history of the United States.

The third part of the paper discusses the importance of the study of the history of the United States.

The fourth part of the paper discusses the importance of the study of the history of the United States.

The fifth part of the paper discusses the importance of the study of the history of the United States.

The sixth part of the paper discusses the importance of the study of the history of the United States.

The seventh part of the paper discusses the importance of the study of the history of the United States.

The eighth part of the paper discusses the importance of the study of the history of the United States.